

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Office de la Marine Marchande et des Ports

Domaine de la prestation : Marine Marchande

Objet de la prestation : Inscription du marin au registre d'équipage du navire (enrôlement)

Conditions d'obtention

Dépôt du dossier

Pièces à fournir

- Liste d'équipage (2 exemplaires);
- Le livret professionnel des gens de mer ou la déclaration d'identité des gens de mer (en cours de validité);
- Bon d'embarquement (3 copies);
- Registre d'équipage;
- Le contrat d'engagement maritime (pour les marins contractuels) en 2 exemplaires.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt du dossier;- Inscription du marin sur le registre d'équipage;- Remise du registre d'équipage et des pièces d'identité du marin et une copie du contrat d'engagement maritime.	Le service régional ou local de la marine marchande.	Le même jour.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Le service régional ou local de la marine marchande.

Lieu d'obtention de la prestation
--

Service : Lieu de dépôt du dossier.
--

Délai d'obtention de la prestation

Le même jour.

Références législatives et/ou réglementaires

Code du travail maritime promulgué par la loi n° 67-52- du 7 décembre 1967, tel que modifié par la loi n° 95-59 du 3 juillet 1995 (Article 13).
